

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

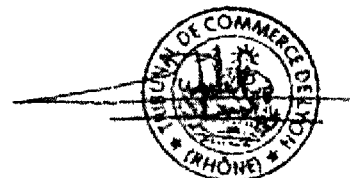
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01013  
Numéro SIREN : 394 175 624  
Nom ou dénomination : DISTRIFLEX SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/019656

**Dénomination :** DISTRIFLEX SERVICES  
**Adresse :** 26 rue D'arsonval 69680 Chassieu -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1994B01013  
**n° d'identification :** 394 175 624  
**n° de dépôt :** A2020/019656  
**Date du dépôt :** 02/07/2020

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et  
extraordinaire du 23/12/2019



5478127



5478127

**DISTRIFLEX SERVICES**

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social : 26 rue d'Arsonval  
69680 CHASSIEU

394 175 624 RCS LYON

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE  
EXTRAORDINAIREMENT LE 23 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois décembre à 11 heures, au siège social, les associés de la société DISTRIFLEX SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est à CHASSIEU (69680), 26 rue d'Arsonval, identifiée au SIREN sous le numéro 394 175 624, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Slimane TEBBAKH, associé et Président de la société.

Madame Sara SURREL est secrétaire de séance.

La feuille de présence est établie et signée par les associés présents et par leurs mandataires.

La totalité des associés détenant ensemble les 2 500 actions composant le capital de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société, est présente ou représentée.

Dès lors, Monsieur le Président constate :

- Que le quorum exigé par la loi et les statuts est atteint ;
- Que par conséquent l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Commissaire aux Comptes est absent.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de modification du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

L'Assemblée prend ensuite les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée prend acte que notre Commissaire aux comptes Titulaire, la société GOLDEN AUDIT a été absorbée par une transmission universelle de son patrimoine à la société AAA – Audit Assistance Associés, 3 rue Saint Laurent à PARIS (75010), et que celle-ci reprend les mandats de commissariat en cours en lieu et place de la société GOLDEN AUDIT jusqu'au terme du mandat.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Aux effets ci-dessus, l'Assemblée Générale, confère toutes autorisations et donne tous pouvoirs nécessaires au Président, avec faculté pour ces derniers de se substituer tout mandataire spécial de son choix, à l'effet de signer tous les actes, pièces et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **CLOTURE DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Certifié Conforme à l'original  
le Président.*

